

Lettre à nos frères prêtres

N° 5 - Mars 2000

Lettre trimestrielle de liaison
de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

« Unité ! Unité ! »

C'est par cette acclamation, réclamée aux foules, que Jean-Paul II ponctua ce 18 janvier 2000, jour introductif à la semaine de prière pour l'unité des chrétiens. A ce cri, des images se sont associées : celle, par exemple, du pape entouré du métropolite orthodoxe Athanasios et de l'archevêque anglican de Canterbury, Georges Carey, tous trois à genoux après avoir ouvert ensemble la porte sainte ; celle encore de l'Evêque de Rome invitant le Métropolite Amba Bishoi (Eglise Copte orthodoxe d'Alexandrie) l'archevêque Longin (patriarcat de Moscou), et Christian Krause (président de la Fédération luthérienne mondiale), à brandir après lui le livre des Evangiles en direction des quatre points cardinaux. Avec la liturgie de la Parole qui se déroula ensuite à l'intérieur de la basilique, nous étions face à la plus grande rencontre œcuménique qui n'ait jamais existée, réunissant en une seule célébration 50 représentants de 22 confessions différentes. Symboliquement, Jean-Paul II voulut que cette cérémonie se déroulât à la basilique saint Paul hors-les-Murs, là même où fut annoncée la convocation du Concile Vatican II.

Par delà ces moments médiatiquement forts, il nous faut réfléchir. Car les gestes sont porteurs de symboles. Ainsi, ouvrir la porte sainte – celle qui mène à Dieu (IM, 8) – revient à celui qui est en possession du pouvoir des clés (Mt. 16, 19). De même, brandir l'Evangile aux quatre faces du monde manifeste l'universalité de la mission évangélisatrice que le Christ confia à l'Eglise (Mt. 28, 19). Que signifient donc ces gestes, lorsqu'ils sont réalisés dans un sanctuaire catholique par des responsables anglicans, protestants ou orthodoxes ? Georges Carey, Athanasios ou Christian Krause ont-ils donc le pouvoir des clés ? Nous voici acculés à une alternative redoutable : soit nous gardons à ces rites leur symbolique liturgique, au risque de les rendre blasphématoires ; soit nous délaissions leur sens sacré, et nous voilà obligés de reconnaître combien cette pratique de l'œcuménisme est dissolvante et trompeuse : elle anémie la richesse catholique, elle induit en erreur tout un peuple chrétien qui, lui, est resté attaché au symbole. Ce 18 janvier, donc, malgré l'invitation expresse du pape, le peuple romain ne reprit pas le cri qui avait fait le succès du voyage à Bucarest.

Si symptomatiques soient-ils du malaise actuel, ces faits ne retiendront pas outre mesure notre attention ici. C'est beaucoup plus en profondeur que nous voudrions analyser l'équivoque œcuménique. Jamais peut-être le mot *Unité* ne fut sur autant de lèvres chrétiennes. Pourtant, lorsqu'il s'agit de définir le mot, de manifester comment se réalise cette adhésion au Christ, pôle de l'unité, le langage devient tout à coup évasif. On parle d'« unité dans la diversité », de « consensus différencié » ou d'« accords sur des vérités fondamentales de la foi ». Y aurait-il donc des vérités de foi jugées accessoires, sur lesquelles puissent se faire la différenciation ? Avec une telle notion (ou « a-notion ») de l'Unité, ne sommes-nous pas en train de bâtir de main d'homme, là où le Christ voulait une unité foncièrement surnaturelle ? Telle est la crainte sur laquelle nous a laissé le document luthéro-catholique sur la Justification. Si nous nous permettrons ici d'en manifester les limites, c'est afin de pouvoir ensuite redéfinir ce que pourrait être un œcuménisme fructueux. C'est ainsi, nous semble-t-il, que nous pourrions apporter notre contribution au débat sur l'œcuménisme que Jean-Paul II a inscrit au frontispice de cette année jubilaire.

Abbé Pierre Marie Laurençon
Supérieur pour la France
de la Fraternité Saint-Pie X

Sommaire

p. 1 – « Unité ! Unité ! » par
M. l'abbé Laurençon

p. 2 – L'œcuménisme dissolvant (l'accord sur la justification) par M. l'abbé de La Rocque

p. 5 – Vers un œcuménisme fructueux

L'accord sur la justification, OU L'ŒCUMENISME DISSOLVANT

Le 31 octobre dernier, le cardinal Cassidy cosignait avec le Dr. Krause, président de la Fédération Luthérienne mondiale, une Déclaration Commune (DC) sur la Justification¹. Un tel accord, touchant le point central du protestantisme, devrait a priori nous réjouir.

De tout temps, l'Eglise, soucieuse d'unité, a tenté des démarches pour favoriser la pleine communion avec les chrétiens de confession non catholique. Cependant, tant par son histoire que par son contenu, le document sur la Justification révèle une méthodologie œcuménique foncièrement nouvelle, qui doit d'autant plus retenir notre attention qu'aux dires de Jean-Paul II, la Déclaration commune « constitue une base sûre pour d'autres avancées œcuméniques »². Sa raison d'être est simple : sans qu'il mène en rien à une claire profession de foi catholique, cet accord sur "des" vérités fondamentales de la foi a pour seul but avoué³ de rendre caduques les condamnations doctrinales énoncées par le concile de Trente. Cette ligne de conduite va malheureusement s'avérer des plus dangereuses pour l'intégrité de la foi catholique.

PRESENTATION DU DOCUMENT

Divisé en deux parties, le corps du document présente tout d'abord un exposé fondamental de la justification, admis par les deux Eglises (§ 14 à 18). A cette première partie, dite "de compréhension commune", viennent s'ajouter 21 paragraphes (19 à 39) que nous pourrions appeler "de différenciation". Reprenant sept points litigieux, ceux-ci sont présentés chacun en trois temps : l'acception commune de la vérité de foi, le développement spécifi-

que aux catholiques, et enfin la doctrine propre aux protestants. L'intégralité du document est censée parfaitement compatible avec la foi catholique.

Fruit de quinze ans de dialogues officiels entre luthériens et catholiques, ce texte fut rendu public dès 1997 par le Conseil pontifical pour la promotion de l'Unité des chrétiens⁴. Au paragraphe 5, on y lisait : « Cette déclaration [...] exprime un consensus sur des vérités fondamentales de la doctrine de la justification et montre que des développements qui demeurent différents ne sont plus susceptibles de provoquer des condamnations doctrinales. »

Pourtant, quelques mois plus tard, Rome se voyait obligée de désavouer son propre fruit : une curieuse « réponse de l'Eglise catholique » à « l'Eglise catholique » précisait que ce texte n'était pas compatible avec la foi catholique. Etaient visés non seulement l'exposition des spécificités protestantes, mais également le cœur même du document, la fameuse "compréhension commune"⁵. Au bon sens qui réclamait une refonte complète du document, on préféra la vieille tactique déjà usitée lors du concile Vatican II : face au tollé provoqué par l'équivocité des passages relatifs à la collégialité, on adjoignit au texte demeuré intact une *nota explicativa* reléguée en fin de document. Arriva ce à quoi il fallait s'attendre : lorsque se ré-

pandit par le monde l'enseignement du Concile, la note explicative passa aux oubliettes⁶. Ainsi donc, le texte sur la justification, jugé « incompatible avec la foi catholique », ne subit aucune modification ; on y ajouta simplement une Annexe (ADC) qui, en précisant quelques points, venait « confirmer le bien fondé du consensus atteint dans la Déclaration commune »⁷.

Reste à savoir si, de cette conjugaison du document initial avec son annexe, se dégage un accord de vue entre les protestants et la doctrine catholique. Faute de pouvoir réaliser ici une étude systématique du document, nous voudrions simplement, de par l'analyse d'un point central, manifester les graves carences théologiques de cet accord.

LA JUSTIFICATION ET LA GRACE HABITUELLE.

On connaît la thèse de Luther : la grâce, loin d'être un don inhérent à l'âme qui la rend agréable à Dieu, n'est qu'un "vêtement" venant couvrir l'âme "de l'extérieur". Demeurant en elle-même pécheresse, l'âme adhère par la foi à la justice du Christ, ce qui rend son péché non imputable.

Face à cette doctrine, la déclaration commune vient certes reconnaître que la justification entraîne un renouvellement intérieur de l'âme⁸. Cependant, toute définition de termes étant soi-

gneusement évitée, il nous faut lire l'ensemble du document pour savoir si, par l'expression "renouvellement intérieur de l'âme", il faut entendre ou non le don de la grâce sanctifiante, qui rend l'âme formellement juste ; c'est là que se situe la véritable pomme de discorde en la matière.

Or, à chaque fois, le renouvellement de l'âme est présenté comme effet intérieur d'une justice formellement extrinsèque : « *Lorsque les luthériens insistent sur le fait que la justice du Christ est notre justice, ils veulent avant tout affirmer que par la déclaration du pardon le pécheur reçoit la justice devant Dieu en Christ et que sa vie n'est renouvelée qu'en union avec le Christ* » (DC 23) Nous apercevons ici la distinction luthérienne entre le fait d'être justifié d'une part, et le renouvellement de vie concomitant de l'autre : la justice apparaît exclusivement comme "déclaration de pardon", toujours parfaite en soi (§ 38). Le renouvellement de vie (c'est à dire les bonnes œuvres), n'étant qu'une conséquence concomitante à cette justice (§ 37), ne produit pas d'augmentation de la vie surnaturelle. Est donc ouvertement nié tout mérite surnaturel (§ 38) parce qu'est niée l'existence de la grâce habituelle dans l'âme.

Écoutons l'un des rédacteurs de ce document, le pasteur protestant Eero Huovinen ⁹, expliquant ce refus de la grâce sanctifiante : « *Si la grâce devient quelque chose que l'être humain possède "habituellement", on peut être amené à penser que la justification n'est pas réalisée "par la grâce seule"* ». On ne peut être plus clair ! Pour montrer comment cette négation est compatible avec la Déclaration, le finlandais précise ce qu'il entend par renouvellement intérieur : non pas le don d'une grâce créée qui rend formellement juste, mais une action du Christ "en" nous, par la foi : « *Non seulement la foi a pour objet l'œuvre du Christ, mais le Christ est présent dans la foi elle-même ; le Christ n'est pas "hors" de nous, il vient "en" nous. A travers la foi, le Christ vit dans l'être humain. Puisque le Christ est notre justice, non seulement nous sommes déclarés justes, mais nous sommes rendus justes. L'annexe au Communiqué commun officiel exprime cette idée dans un langage biblique : "nous sommes authentiquement et intérieurement renouvelés par l'action du Saint Esprit, en demeurant toujours dépendants de son œuvre en nous" (ADC 2a)* » ¹⁰. Par la justification au moyen de la foi, le Christ vient "en" moi, et sa justice est le for-

mel de mon renouvellement intérieur.

Rien de nouveau, donc, sous le soleil luthérien. Nous retrouvons simplement ici la phrase de Luther, *In ipsa fide Christus adest*. Et nous retrouverions toute l'acuité des condamnations du concile de Trente, si nous prenions la peine de les lire : « *Si quelqu'un dit que les hommes sont justifiés sans la justice du Christ, par laquelle il a mérité pour nous, ou qu'ils sont formellement justes par cette justice, qu'il soit anathème* » (Dz. H. n°1560). Ou encore : « *Si quelqu'un dit que les hommes sont justifiés ou bien par la seule imputation de la justice du Christ, ou bien par la seule rémission des péchés, à l'exclusion de la grâce et de la charité qui est répandue dans leurs cœurs [...], qu'il soit anathème* » (Dz. H. n°1561).

UNE FOI CATHOLIQUE AMBIGUË

Si la nouveauté est plutôt là où on ne l'attendait pas : dans les rangs catholiques. Les clarifications catholiques données après chaque point de la deuxième partie sont des prodiges d'ambiguïté, qui frisent dangereusement les erreurs protestantes. Prenons des exemples :

NOTES

1 - Traduction officielle dans l'*Osservatore Romano* en langue française du 07/12/99, p. 6 à 10

2 - Jean-Paul II, Discours à la délégation de la Fédération luthérienne mondiale, *Documentation Catholique* n° 2219 du 6/02/2000

3 - DC n° 5, 7, 13, 40 à 42

4 - *Documentation Catholique* n° 2168 du 19/10/97, p. 875 à 885

5 - *Documentation Catholique* n° 2187 du 02/08/98, p. 713 à 715

6 - Pour manifester l'inefficacité pratique de l'Annexe, prenons pour seul exemple ce tract distribué dans l'une de nos cathédrales de France. Pour affirmer « *qu'une page d'histoire du christianisme qui s'est tournée à Augsbourg, le 31 octobre 1999* », ce dépliant fait une longue citation de la Déclaration commune : « *Justification signifie que Christ lui-même est notre justice, nous participons à cette justice par l'Esprit Saint et selon la volonté du Père. Nous confessons ensemble : c'est seulement par la grâce, par le moyen de la foi en l'action salvifique du Christ, et non sur la base de notre mérite que nous sommes acceptés par Dieu* » (DC 15). Et le tract d'affirmer une assertion ouvertement hétérodoxe, en opposition radicale avec l'enseignement catholique : « *Le croyant est donc sauvé par le moyen de la foi et non par ses actions méritoires. Conséquence immédiate : les condamnations échangées au XVI^e siècles entre catholiques et luthériens deviennent caduques* ». Ce tract invite donc le lecteur à choisir la Déclaration commune contre le Concile de Trente. (*Chrétiens ensemble*, bulletin du groupe œcuménique de Dijon, n° 12, janvier 2000)

7 - *Documentation Catholique* n° 2209 du 01/08/99, p. 720 à 722

8 - DC nos 16, 17, 22, 23, 26, 28.

9 et 10 - Interview de Eero Huovinen in *30 Jours*, n° 6/7 - 1999, p. 20

« La grâce justifiante ne devient jamais une possession de la personne dont cette dernière pourrait se réclamer face à Dieu » (DC § 27). S'il est vrai que la grâce sanctifiante n'est pas indépendante de Dieu, on doit cependant reconnaître qu'elle est une possession de la personne, puisque ce don créé est inhérent à l'âme justifiée. De même, l'expression "se réclamer face à Dieu" est maladroite. Le Saint-Esprit ne nous a-t-il pas appris à prier en nous appuyant sur ses dons déjà reçus comme gages de nouvelles bénédictions ? « *Juge-moi, Yahvé, selon ma justice et selon mon intégrité* » (Ps. 7, 9)

Plus tendancieuse encore, la phrase décrivant la nature de l'acte de foi : « *Avec le concile Vatican II, les catholiques affirment "croire signifie se confier pleinement en Dieu"* » (DC 36). Le concile de Trente, pour sa part, avait défini : « *Si quelqu'un dit que la foi qui justifie n'est rien d'autre que la confiance en la miséricorde divine qui remet les péchés par égard pour le Christ, ou qu'elle est seulement la confiance par laquelle nous*

sommes justifiés, qu'il soit anathème » (Dz. H. n° 1562).

Arrêtons là une liste que nous ne voulons nullement exhaustive. Est suffisamment manifesté l'abandon de la belle consigne donnée par le concile Vatican II pour ce type de dialogue : « *Il faut absolument exposer clairement la doctrine intégrale. Rien n'est plus étranger à l'œcuménisme que ce faux irénisme, qui altère la pureté de la doctrine catholique et obscurcit son sens authentique et incontestable* » (Unit. Red. 11).

CONCLUSIONS

Loin d'être la reconnaissance d'une foi commune, cette Déclaration s'avère plutôt être une expression commune de deux fois demeurées différentes, et incompatibles en tant que telles. Comme le soulignait Jean-Paul II, ce texte nous manifeste l'ultime étape de l'œcuménisme moderne : non pas un œcuménisme syncrétiste – on insistera beaucoup sur le côté différencié de ce consensus –, mais un œcuménisme de choix, de libre choix

entre des confessions désormais considérées comme égales. Pour ne prendre qu'un exemple, je voudrais citer le bulletin paroissial de la cathédrale de Dijon, distribué cette année lors de la semaine pour l'unité des chrétiens. L'article est intitulé : *Se passionner pour l'Unité*. En voici les premières lignes : « *Incompréhensible ! A partir de l'Evangile trois univers chrétiens se sont créés : orthodoxe, catholique et protestant. La vie les a rendus de plus en plus différents et hostiles. On se résignait. On finissait par vivre comme si les autres n'existaient pas. Pourtant, chez les catholiques on rêvait d'une unité retrouvée par le "retour au bercail". Orthodoxes et protestants allaient venir à Rome en avouant : "Vous seuls, catholiques, êtes dans le vrai". C'était vraiment du rêve, et on s'est réveillé. En 1950, à la première conférence missionnaire générale d'Edimbourg, on a enfin réalisé que cette division ne pouvait plus durer, mais que le chemin de l'unité ne passait pas par le suicide des orthodoxes et des protestants. Tous devaient exister à fond, se comprendre, et sympathiser* »¹¹.

NOTES

11 - Bulletin de la paroisse Saint Bénigne, n° 64 – 2000.

12 - Chargé de l'organisation des JMJ en 1997, Mgr Dubost fut le rédacteur de l'Album officiel des XII^e journées mondiales de la Jeunesse, publié par la revue Magnificat. De manière très pédagogique, Mgr. Dubost profite des innombrables photos souvenirs pour rappeler en termes simples les grands thèmes chrétiens. Le premier chapitre, intitulé "Signes de croix", est en fait une théologie du baptême ... mais ô combien protestantisante ! Écoutons-le : « *Depuis le baptême, tout commence par le signe de croix. Il recouvre le chrétien comme un vêtement. Il proclame la foi en Dieu qui se fait amour en mourant sur la croix parce qu'il est amour en lui-même. C'est le signe des débuts* ». De manière très habile, l'auteur applique ces mots tant au signe de croix (*C'est le signe dont le logo des Journées Mondiales a habillé la Tour Eiffel*) qu'au baptême : « *Ainsi Paris allait vivre un nouveau baptême, immergé sept jours durant dans la foi de tous ces jeunes qui inondaient ces rues.* » Si l'image est belle, la théologie sous-jacente est luthérienne : le baptême, en nous plongeant dans la foi de l'Église, n'efface pas le péché originel, mais recouvre au moyen d'un vêtement de grâce une âme toujours pécheresse en elle-même ; exactement comme on peut recouvrir la Tour Eiffel du signe de la croix, tout en laissant inchangée la Tour Eiffel. Il serait intéressant de relire tout le texte de Mgr Dubost à cette lumière, notamment les pages consacrées à l'Eucharistie.

13 - « Facing Unity » in Deepening Communion. International Ecumenical Documents with Roman Catholic Participation, Washington, 1998, préface du Cardinal Cassidy, n° 33.

Cet œcuménisme différencié, censé préserver la spécificité et la richesse propre de l'Église catholique, a en fait pour passage obligé ce faux irénisme dénoncé par le concile Vatican II ; en l'occurrence, il pare l'enseignement catholique de couleurs protestantes. Si le phénomène n'est pas nouveau – on se rappelle, par exemple, l'enseignement tendancieux donné par Mgr Dubost à l'occasion des JMJ¹² – il atteint désormais des textes doctrinaux portant le contresens romain. La chose peut aller loin : dans un document de 1998, signé du cardinal Cassidy, on affirme par exemple que les différences exis-

tantes dans les affirmations sur la manière dont le Christ est présent dans l'Eucharistie « *ne doit pas être considérées comme entraînant la séparation des Eglises* »¹³. Transsubstantiation ou impanation, peut-être serez-vous bientôt libres de choisir, pour autant que vous choisissiez votre Eglise ! Au sens strict du terme, nous serions alors arrivés à l'ère de l'hérésie, du choix en matière de foi !

Une telle recherche de l'unité, contraire à la charité, est corrosive. Sous prétexte d'apporter la diversité dans l'unité, elle dissout la foi catholique. Saint Jean, l'apôtre de l'amour et de l'unité, a été clair quant à cette attitude : « *Omnis spiritus qui solvit Jesus Christus, tout esprit qui dissout Jésus n'est pas de Dieu* » (I Jn. 4, 3). C'est pourquoi nous n'hésitons pas à dénoncer ce faux œcuménisme : ceux qui promeuvent une telle unité bâtissent de main d'homme une unité factice fondée sur le sable (Mt. 7, 26), aux dépens de cette unité si belle et foncièrement surnaturelle voulue par le Christ, dont le premier fondement est la profession explicite de la foi catholique (Mt. 16, 18).

UN TEXTE PREMONITOIRE

« Quant à la méthode à suivre dans ce travail œcuménique, les évêques veilleront à ce que, sous le faux prétexte qu'il faut beaucoup plus considérer ce qui nous unit que ce qui nous sépare, on ne nourrisse pas un dangereux indifférentisme.

« On doit éviter que dans un esprit que l'on appelle aujourd'hui irénique, la doctrine catholique, qu'il s'agisse du dogme ou de vérités connexes, ne soit elle-même, par une étude comparée et un vain désir d'assimilation, progressive des différentes professions de foi, assimilées ou accommodée en quelque sorte aux doctrines des dissidents, au point que la pureté de la doctrine catholique ait à en souffrir ou que sons sens véritable et certain soit obscurci.

« Ils écarteront aussi cette manière dangereuse de s'exprimer qui donnerait naissance à des opinions erronées, en leur disant par exemple que l'enseignement des souverains pontifes dans les encycliques sur le retour des dissidents dans l'Eglise, sur le Corps mystique du Christ, ne doit pas être pris en considération.

« Ils empêcheront soigneusement et avec une réelle insistance qu'on exposant l'histoire des Réformateurs, on n'exagère tellement les défauts des catholiques et on ne dissimule tellement les fautes des Réformateurs, que l'on ne voie et ne sente presque plus ce qui est essentiel, la défection de la foi catholique.

« La doctrine catholique doit par conséquent être proposée et exposée *totalemment et intégralement* ; il ne faut point passer sous silence ou voiler par des termes ambigus ce que la vérité catholique enseigne sur la vraie nature des étapes de la justification, sur la constitution de l'Eglise, sur la primauté de juridiction du Pontife Romain, sur la seule véritable union par le retour des chrétiens séparés à l'unique véritable Eglise du Christ.

« Il faut leur dire ces choses clairement et sans ambiguïté, d'abord parce qu'ils cherchent la vérité, ensuite parce que en dehors de la vérité il ne pourra jamais y avoir d'union véritable. »

Instruction de la Suprême S. Congrégation du Saint-Office adressée à l'épiscopat du monde entier le 20/09/1949 (DC n° 1064 du 12/03/50, col. 331)

Abbé Patrick de La Rocque, de la Fraternité Saint-Pie X

VERS UN ŒCUMENISME FRUCTUEUX

Que le Christ ait voulu l'unité de tous ceux qui croient en lui relève de l'évidence, d'une évidence remise en cause par personne : « *Je ne prie pas seulement pour eux [les apôtres], mais pour tous ceux qui doivent croire en moi par leur parole, afin que tous soient un en nous, et que le monde croie que vous m'avez envoyé* » (Jn. 17, 21). Les divergences apparaissent lorsqu'il s'agit de définir cette unité qui est à la base du souci œcuménique de l'Eglise.

Depuis le Concile Vatican II, on estime généralement que l'unité de tous les chrétiens est déjà foncièrement réalisée, même si des divisions concrètes ne permettent pas encore l'expression visible de cette communion essentielle¹. Dans cette optique, l'unité fondamentale existe déjà en acte, puisque tout chrétien est uni surnaturellement au Christ². Les divisions ne peuvent donc rele-

ver que de faits humains ³, et non d'une déviation de la foi ⁴ : on avance successivement un passé historique complexe, les fautes morales des parties impliquées, l'ignorance de l'autre etc. En un mot, les différentes Eglises chrétiennes seraient déjà unies entre elles par une unité spirituelle, *pneumatique* pourrions-nous dire ; mais cette communion demeure imparfaite dans la mesure où elle ne peut encore s'exprimer de manière visible. Le but de l'œcuménisme n'est plus alors « le retour des égarés » à l'Eglise catholique, seule capable d'unir au Christ, mais une compréhension mutuelle plus grande, capable de transformer les objets de division en diversités réconciliées ⁵. Il permettra ainsi le rétablissement de l'unité visible, jugée perdue depuis des siècles ⁶. Outre les actes de repentance capables de purifier la mémoire collective, ce rétablissement réclamera que soit négociée un mode d'unité visible admis par tous les chrétiens ⁷. D'où l'appel que Jean-Paul II a adressé aux théologiens des différentes confessions chrétiennes pour trouver une nouvelle forme d'exercice du ministère de Pierre ⁸.

Si cette conception est parfaitement logique avec elle-même, elle présente néanmoins l'inconvénient majeur de reposer entièrement sur une thèse condamnée à maintes reprises, dénoncée récemment encore par Paul VI lui-même. Poser cette double unité, et accepter que l'une puisse exister indépendamment de l'autre, c'est distinguer – et séparer, l'erreur est là – une double dimension de l'Eglise : l'unité pneumatique "fonde" l'Eglise Corps du Christ (communion considérée comme participation au Christ), tandis que l'unité visible de l'Eglise catholique (communion considérée comme solidarité, regroupée autour d'une institution juridique) n'est que sacrement de salut, c'est-à-dire signe visible d'une réalité invisible plus vaste, l'Eglise pneumatique. C'est précisément cette distinction qui est condamnée par les papes, en tant qu'elle supporte la séparation. Écoutons Paul VI : « *Il existe aujourd'hui dans l'Eglise une controverse qui n'est pas sans précédents dans l'histoire. Sous prétexte de redonner à l'Eglise sa physionomie des origines ou ses authentiques valeurs spirituelles, on voit en elle deux principes constitutifs : les structures et l'Esprit, son corps humain organique et l'Esprit qui divin qui l'anime [...]* On ne peut pas isoler l'économie de l'Esprit de ce qu'on appelle les structures, tant ministérielles que sacramentelles, instituées par le Christ » ⁹. Cette condamnation ne repose pas sur l'ecclésiologie d'un moment, mais sur le fait que la foi est une et indivisible ¹⁰. Dès lors, le refus d'une seule vérité de foi entraîne le refus du Christ Vérité, et la séparation complète d'avec l'Eglise du Christ ¹¹. C'est pourquoi tout œcuménisme qui tend à voiler ces divergences de foi ¹² est illusoire et dangereux, contraire à la charité véritable ¹³. Il ne peut produire que des fruits hybrides, sans profit pour le salut.

Ces déviations regrettables ne doivent pas décourager l'effort œcuménique. Nous devons, de tout notre cœur, désirer la participation de tous à cette union vitale qui s'accomplit dans un organisme vivant, l'Eglise catholique, sous une tête vivante, le Christ immortel ¹⁴. Puisque cette unité ne peut se faire que dans la vérité (Jn. 17, 17), l'œcuménisme, pour être fructueux, doit passer par l'exposition bienveillante de l'intégralité de la foi ¹⁵ ; cette exposition ne trouve pas sa forme ultime dans l'Écriture ¹⁶, mais dans le Magistère infaillible de l'Eglise catholique ¹⁷. Dès lors, le dialogue œcuménique, en prenant appui sur les "*reliquia*" de vérités dogmatiques gardées par les chrétiens séparés, aura pour but avoué de mener à la vérité toute entière, c'est-à-dire à la profession de la foi catholique. Pour être fidèle à la volonté d'unité exprimée par le Christ, un catholique ne peut vouloir d'autre œcuménisme que cet œcuménisme de retour ¹⁸. Ne le croyons pas illusoire : encouragé par les papes pendant la première moitié du XX^e siècle, il eut des fruits merveilleux. Pour ne regarder que l'Europe, l'Angleterre compta 121 793 conversions d'anglicans au catholicisme entre 1920 et 1930, l'Allemagne quelque 10 000 par an, tandis que le catholicisme prenait racine dans des pays où il n'existait plus, comme au Danemark ou en Norvège ¹⁹. Ce grand mouvement de conversion a été stoppé par la pastorale issue de Vatican II. Il nous faut y revenir.

Abbé Patrick de La Rocque,
de la Fraternité Saint-Pie X

NOTES

1 - En reprenant la distinction de Mgr Hamer (discours d'introduction au CELAM 1982), on dira alors que la « communion-participation » (participation au Christ en tant que tête de l'Église) est censée exister, tandis que la « communion-solidarité » (dimension horizontale de la communion, ou intercommunion) reste à réaliser.

2 - Mgr Saint-Macary, *Osservatore Romano* fr. n° 2608 du 08/02/2000, p. 5 : « Chrétiens différents parce que nous sommes séparés, c'est en Christ que nous demeurons. Nous portons son nom. Nous sommes baptisés en sa grâce. Nous partageons son corps et son sang. Nous prions avec ses mots. Nous sommes habités par son Esprit. Par lui, avec Lui et en Lui, nous rendons grâce à Dieu notre Père. Et cela est considérable. Lorsque nous désespérons, à cause de nos ignorances mutuelles, à cause de nos paroles suffisantes qui blessent l'autre, à cause des blocages qui retiennent nos désirs d'union, à cause des guerres qui sont faites au nom de nos Églises, il me semble que nous devons toujours nous souvenir de cette communion fondamentale. »

3 - Jean-Paul II, discours à la curie du 23/02/86. En la matière, ce que Jean-Paul II disait de la conception interreligieuse vaut a fortiori de la conception œcuménique : « En cette journée [d'Assise], dans la prière qui en était le motif et le contenu, semblait s'exprimer pour un instant, même de manière visible, l'unité cachée, mais radicale, que le Verbe divin a établi entre les hommes et les femmes de ce monde [...] Si l'ordre de l'unité est celui qui remonte à la création et à la rédemption et s'il est, en ce sens, "divin", ces différences et ces divergences, même religieuses, remontent plutôt à un "fait humain", et doivent être dépassées dans le progrès vers la réalisation du grandiose dessein d'unité qui préside à la création ».

4 - Mgr W. Kasper (secrétaire du Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des chrétiens) *La documentation catholique* N° 2220 du 20/02/2000 : « Le but du dialogue ne consiste pas à faire changer le partenaire, mais à reconnaître nos propres manquements et à apprendre de l'autre [...] L'œcuménisme ne se fait pas en renonçant à notre propre tradition de foi. Aucune Église ne peut pratiquer ce renoncement. »

5 - Mgr W. Kasper, *ibid.* : « Le vieux concept d'œcuménisme du retour a été remplacé aujourd'hui par celui d'itinéraire commun, qui dirige les chrétiens vers le but de la communion ecclésiale comprise comme unité dans la diversité réconciliée. »

6 - Mgr Kasper parle du « rétablissement de l'unité » rendue nécessaire « après la perte de l'unité qui s'était produite au XVI^e siècle » avec les luthériens (*ibid.*) ; Mgr Saint-Macary (*ibid.*), quant à lui, fait allusion au « chemin trop long de la reconstitution de l'unité ecclésiale ».

7 - Mgr Kasper, *ibid.* : « La question est, plus particulièrement : qu'entendons-nous par unité visible de l'Église, unité qui constitue le but de notre dialogue ? Il serait important de clarifier quels sont les éléments nécessaires à

l'unité de l'Église [...] Nous devons clarifier ceci : quel but concret notre recherche vise-t-elle ? »

8 - Jean-Paul II, *Ut unum sint*, du 25/05/95, n° 95.

9 - Paul VI, *la Documentation catholique* n° 1599 du 19/12/71 p. 1105 ; Pie XII, *Let. Enc. Mystici Corporis* du 29/06/43 : « C'est s'éloigner de la vérité divine que d'imaginer une Église qu'on ne pourrait ni voir ni toucher, qui ne serait que "pneumatique", dans laquelle de nombreuses communautés chrétiennes, bien que divisées entre elles par la foi, seraient pourtant réunies par un lien invisible. » Pie IX, *Let. Jam vos omnes* du 13/09/1868 : « Quiconque veut examiner avec soin et méditer la condition où se trouvent les diverses sociétés religieuses divisées entre elles et séparées de l'Église catholique [...], celui-là devra se convaincre facilement qui ni aucune de ces sociétés, ni toutes ensemble ne constituent en aucune façon et ne sont cette Église une et catholique que Notre Seigneur a fondée et bâtie, et qu'il a voulu créer. »

10 - Léon XIII, *Enc. Satis Cognitum* du 29/06/1896 : « Le jugement que porte saint Jacques au sujet des fautes dans l'ordre moral, il faut l'appliquer aux erreurs de pensée dans l'ordre de foi : "Quiconque se rend coupable en un seul point, devient transgresseur de tous" (Jc. 2, 10). »

11 - St Augustin, *sup. Ps. 54, 19* : « "Dieu préservera mon âme qui est en paix, des attaques de ceux qui m'approchent ; parce qu'en beaucoup de points ils étaient avec moi" (Ps. 54, 19). En beaucoup de choses ils étaient avec moi : nous avons le même baptême, en cela ils étaient avec moi ; nous lisons le même évangile, en cela ils étaient avec moi ; nous célébrions les fêtes des martyrs, là, ils étaient avec moi ; nous fréquentions la solennité de Pâques, là ils étaient avec moi. Mais ils n'étaient pas en toutes choses avec moi : dans le schisme, ils n'étaient pas avec moi ; dans l'hérésie, ils n'étaient pas avec moi. Dans les choses peu nombreuses où ils n'étaient pas avec moi, il ne leur servait de rien d'avoir été avec moi dans beaucoup de choses [...] Ceux qui se sont séparés de moi étaient avec moi, non en un petit nombre, mais en un grand nombre de choses. En effet, sur toute la face de la terre, il y a peu de grains et beaucoup de paille. Que dit donc le prophète ? Ils étaient avec moi dans la paille ; ils n'étaient pas avec moi dans le froment ; et remarquez-le, la paille est proche du froment ; elle sort avec lui de la même semence, tous deux ont pris racine dans le même champ, la même pluie les a nourris, le même moissonneur les a fauchés, ils ont été battus ensemble, le même van les attend ; le grenier seul les sépare. »

12 - Pie XI, *Let. Enc. Mortalium animos*, du 06/01/1928 : « C'est le moment d'exposer et de réfuter une erreur qui est à la base de toute cette question [...] Ils disent qu'il faut oublier et écarter les controverses même les plus anciennes et les divergences de doctrine, qui continuent encore à diviser aujourd'hui, et, avec les autres vérités doctrinales, proposer et établir une certaine règle de foi commune [...] Puis les diverses Églises ou communautés une fois unies en une sorte de fédération universelle, il

deviendra possible de lutter énergiquement et victorieusement contre les progrès de l'impiété. »

13 - Pie IX, Let. du Saint Office à l'épiscopat Anglais du 16/09/1864, par laquelle Rome interdisait aux catholiques l'adhésion aux associations œcuméniques basées sur ces faux principes : « Le fondement sur lequel s'appuie cette nouveauté est tel qu'il renverse de fond en comble la constitution divine de l'Eglise. Elle se résume en cette supposition que la véritable Eglise du Christ est formée d'une part de l'Eglise romaine, établie et propagée dans le monde entier, d'autre part du schisme de Photius, et de l'hérésie anglicane, qui auraient, avec l'Eglise romaine, un même Seigneur, une même foi, un même baptême [...] Cette société [...] professe que le photianisme et l'anglicanisme sont deux formes de la vraie religion chrétienne, dans lesquelles on peut plaire à Dieu, comme dans l'Eglise catholique. Voilà complet le fléau de l'indifférence en matière de religion [...] Il n'est pas besoin de démontrer que les catholiques s'affilient à cette société deviennent une occasion de ruine spirituelle et pour les catholiques et pour les non catholiques, surtout si l'on considère que l'attente vaine de voir se réunir les trois communions, qui demeureront elles-mêmes persistantes dans leurs idées, aboutira à ceci, que cette société détournera les conversions à la foi. »

14 - Léon XIII, Let. Enc. Satis cognitum du 29/06/1896 : « Jésus-Christ a appelé tous les hommes sans exception [...] à le suivre comme chef et comme Sauveur, non seulement chacun séparément, mais tous ensemble, unis par une telle association des personnes et des cœurs, que de cette multitude résultât un seul peuple légitimement constitué en société : un peuple vraiment uni par la communauté de foi, de but, de moyens appropriés au but, un peuple soumis à un seul et même pouvoir. »

15 - Vatican II, Unit. Red., n° 11 : « Il faut absolument exposer clairement la doctrine intégrale. Rien n'est plus étranger à l'œcuménisme que ce faux irénisme, qui altère la pureté de la doctrine catholique et obscurcit son sens authentique et incontestable. »

16 - Origène, Vetus interpr. Comm. in Matth., n° 46 : « Toutes les fois que les hérétiques nous montrent les

Ecritures canoniques, auxquelles tout chrétien donne son assentiment et sa foi, ils semblent dire : C'est chez nous que se trouve la vérité. Mais nous ne devons point les croire, ni nous écarter de la primitive tradition ecclésiastique, ni croire autre chose que ce que les Eglises de Dieu nous ont enseigné par la tradition successive ». C'est pourquoi nous ne pouvons nullement admettre l'affirmation de Mgr W. Kasper (*ibid.*) au sujet des Luthériens : « Pour nos deux Communautés ecclésiales, la Bible est la proclamation par excellence de notre foi. »

17 - Léon XIII, Satis cognitum du 29/06/1896 : « La doctrine céleste de Jésus-Christ, quoiqu'elle soit en grande partie consignée dans les livres inspirés de Dieu, si elle eût été livrée aux pensées des hommes, ne pouvait par elle-même unir les esprits. Il devait aisément arriver, en effet, qu'elle tombât sous le coup d'interprétations variées [...] Pour unir les esprits, pour créer et conserver l'accord des sentiments, il fallait donc nécessairement, malgré l'existence des Ecritures, un autre principe : Dieu n'a pu vouloir l'unité de foi sans pourvoir d'une façon convenable à la conservation de cette unité [...] Jésus-Christ a donc institué dans l'Eglise un Magistère vivant, authentique et, de plus, perpétuel, qu'il a investi de sa propre autorité... »

18 - Pie XI, Let. Enc. Mortalium animos du 06/01/1928, conclusion : « Il n'est pas permis de procurer la réunion de chrétiens autrement qu'en poussant au retour les dissidents à la seule véritable Eglise du Christ [...] Le retour à l'unique véritable Eglise, disons-Nous, bien visible à tous les regards, et qui, par la volonté de son fondateur, doit rester perpétuellement telle qu'il l'a institué lui-même pour le salut de tous [...] Que les fils dissidents reviennent donc au Siècle Apostolique, non certes avec l'idée et l'espoir que l'Eglise du Dieu vivant, colonne et fondement de la vérité (I Tim. II, 15) renoncera à l'intégrité de la foi et tolérera leurs erreurs, mais, au contraire, pour se confier à son magistère et à son gouvernement. »

19 - Daniel Rops, Un combat pour Dieu, tome 12 n°1 de L'histoire de l'Eglise du Christ, Paris, ed. 1967 de luxe, p. 118, 121, 125, 126

Lettre à nos frères prêtres

Cette lettre se veut avant tout être un organe d'échanges avec les prêtres de l'Eglise de France. Puisque tout échange se doit d'être réciproque, nous lirons avec joie vos réactions. N'hésitez donc pas à nous écrire, en adressant toute correspondance à :

Lettre à nos frères prêtres, Abbé P. de La Rocque, Maison Lacordaire, 21150 Flavigny.

Bulletin d'abonnement

Prix au numéro : 15 francs ; **Abonnement annuel (4 numéros) : 50 francs – pour les prêtres : 30 francs**

Prénom : Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 50 Fr.

Je parraine prêtres pour leur abonnement annuel ;
Je verse donc la somme complémentaire de Fr.

Règlement à l'ordre de « SCSPX, Lettre à nos frères prêtres »